

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Chémini - Para



Paracha Chéminí - Para

« Et Aharon garda le silence » : l'immense valeur de celui qui se fait face à l'affront

« **L**es fils d'Aharon, Nadav et Avihou prirent chacun leur encensoir (...). Un feu sortit de devant Hachem qui les consuma et ils moururent devant Hachem et Aharon garda le silence. » (10, 3)

Cette immense vertu dont fit preuve Aharon de savoir garder le silence face à une situation difficile (la mort de ses deux fils) concerne dans une autre mesure chaque juif qui subit un affront. Nos Sages le compare à un véritable meurtre commentant ainsi le verset « Celui qui verse le sang de l'homme **dans l'homme** » : c'est celui qui humilie son prochain faisant ainsi fuir le sang de son visage et le rend ainsi blême de honte. Lorsqu'elle sait garder le silence dans de telles circonstances, la victime d'un tel affront mérite grâce à cela d'atteindre un niveau très élevé comme nous l'enseigne la Guémara (Guitin 36b) : « Ceux qui subissent l'affront sans répliquer, qui entendent qu'on les humilie sans répondre, qui l'accomplissent par amour et se réjouissent dans les épreuves, c'est sur eux que la Torah a dit "Ses bien-aimés ressemblent au soleil en plein éclat" (Les Juges 5, 31). »

Rabbi Moché Leib de Sassov rapporte dans son Likouté Ramal (introduction aux bonnes vertus, 11) qu'un homme saint a un jour répondu à celui qui l'avait humilié et insulté : « Qu'Hachem te

récompense pour avoir annulé le décret de mort qui pesait sur moi ». Car celui qui fait face à l'affront dont il est la victime sans répondre adoucit ainsi tous les mauvais décrets et toute la rigueur qui planait sur lui est commuée en miséricorde. Une des petites-filles de Rabbi Chlomké de Zwill se trouva un jour dans une situation matérielle tellement difficile qu'elle n'eut même pas de pain à donner à ses enfants. Sans d'autre choix, elle se rendit chez son grand-père qui l'envoya prier au Kotel. Et de fait, lorsqu'elle s'y trouva, elle épancha son cœur à haute voix en suppliant que le Très-Haut la prenne, elle et ses enfants affamés, en pitié. Au même moment, se trouvait également à proximité une autre femme que ces prières dérangent (à l'époque l'endroit réservé aux femmes était exigü). Cette dernière tenta de la faire taire mais sans succès. Lorsque la malheureuse sortit, cette femme se mit à la tancer vertement : « Tout le Kotel est-il à toi seule ? » et lui adressa également d'autres reproches et affronts plus acerbes les uns que les autres. Pendant tout ce temps, la pauvre femme garda le silence et continua sa route. Soudain, elle vit au beau milieu du chemin un Napoléon en or, pièce qui permettait de subvenir aux besoins de toute la famille pendant six mois. Sa joie fut immense et avant d'entrer chez elle, elle se rendit à nouveau chez Rabbi Chlomké et lui



demanda : « J'ai vu, en effet, qu'Hachem a écouté ma prière puisque j'ai trouvé cette pièce. Mais je n'ai pas compris pourquoi j'ai mérité de telles humiliations.

- Ah ! Tu te trompes, lui répondit son grand-père. Hachem a certes entendu ta prière et en échange, Il t'a donné cet immense présent que constituent les affronts et les humiliations qui annulent toutes sortes de maladies, d'épreuves et de souffrances. Cette pièce ne t'est pas parvenue par le mérite de la prière mais elle est comme une douceur que l'on donne à un malade après qu'il a avalé un médicament amer. Elle aussi était destinée à adoucir l'amertume de la honte subie. »

Rabbi Chlomké de Zwill avait ainsi coutume d'insister beaucoup sur la vertu de "ceux qui subissent l'affront sans répliquer". « Surtout ne pas répondre, disait-il, même si l'autre nous insulte avec des paroles acerbes comme le tranchant d'une épée. » De manière générale, il revenait sans cesse sur la valeur immense des affronts subis. « Ceux-ci, affirmait-il, permettent à l'homme qui les accepte avec amour d'être épargné de toutes sortes de malheurs et même de la mort. De plus, ils constituent un remède bon marché et courant, à l'inverse des médicaments qui représentent souvent des dépenses considérables et du temps pour les obtenir. C'est en outre un remède plus efficace que tous les autres qui guérit les maladies les plus graves. »

Rabbi Chlomké avait l'habitude de s'asseoir parmi les pauvres en toute occasion possible. Une fois qu'il s'était joint à eux au Kotel, un homme passa et pris de compassion, il distribua une pièce à chacun des indigents. Ignorant qui était Rabbi Chlomké, il lui donna également l'aumône et ce dernier l'accepta sans broncher. Lorsque le donateur se fut éloigné, il remit la pièce à son voisin. Celui-ci s'étonna de son attitude. « Je n'ai pas pu renoncer aux affronts, lui répondit Rabbi Chlomké ! »

Le Beth Aharon lui aussi reprend la même idée en écrivant au nom du Ramak : « De tous les repentirs qui existent, le plus élevé est celui qui consiste à subir les affronts, les humiliations et les insultes, car n'importe quelle autre mortification qu'un homme s'inflige pour expier ses fautes est susceptible de l'empêcher d'étudier la Torah et cela peut lui être compté comme une faute. Par contre, lorsqu'il accepte les affronts, il est en mesure d'effacer ses péchés tout en continuant à vivre normalement. »

« Nous nous sommes relevés et nous nous sommes ressaisis » : savoir se couper du passé pour servir dorénavant son Père Céleste

« Aharon s'approcha de l'autel et sacrifia le veau expiatoire qui était le sien. » (9, 8)

Les Richonim expliquent qu'au moment où Aharon s'apprêta à offrir son sacrifice à D., le Satan vint et lui montra l'image du veau d'or au milieu des flammes de l'autel (cf. le Rambam et Rabbénou Bé'hayé). Son intention était de le décourager en lui rappelant le veau qu'il avait fait. Moché lui dit alors : « Aharon



mon frère, approche-toi de l'autel et ne laisse pas le Satan accomplir ses desseins ! » C'est alors que : « *Aharon s'approcha de l'autel et sacrifia le veau expiatoire qui était le sien.* » Il sacrifia ainsi son Yétser Hara qui avait pris la forme d'un veau en se disant : « Malgré tout, je vais servir mon Créateur ! »

Le Imré 'Hanokh (disciple du Avné Nézer) rapporta à ce propos les paroles de la Guémara (Sota 5a) : « Rabbi 'Hiya Bar Achi enseigne au nom de Rav : un Talmid 'Hakham doit posséder un huitième de huitième (de fierté, n.d.t) qu'il commenta de manière allusive : le Talmid 'Hakham doit se renforcer dans ce verset («Aharon s'approcha de l'autel...») qui est le huitième de la Paracha Chémini ("le huitième jour..."). Car c'est précisément la tactique du Yétser Hara : lorsqu'un homme s'apprête à prier ou à accomplir toute autre Mitsva, il lui montre toutes ses fautes et tous ses échecs et l'entraîne à penser qu'il n'est pas digne de servir Hachem. Mais un des fondements du Service d'Hachem est de sacrifier chacun son "veau expiatoire" sans considérer le passé. Mais au contraire, il se ressaisira animé d'un nouvel élan pour aller de l'avant. »

Le Arvé Na'hali pour sa part rapporta une fois au nom de Rabbi Baroukh de Medzibuz l'explication qui suit sur le verset de notre Paracha : « *Et le 'Hazir (le porc) car (bien qu'il ait) le sabot fendu et qu'il ne rumine pas, il sera impur pour vous* » (11, 7) : lorsqu'un homme désire sauter un obstacle, il est obligé de revenir un peu en arrière afin

de prendre son élan et de s'élever comme il se doit. De cette manière, il sera en mesure de parcourir une plus grande distance et de franchir cet obstacle. Il en est de même de celui qui désire s'élever dans son service divin. Il arrive parfois il rencontre des obstacles qui sont source de régression. Cette situation est souvent dangereuse car elle peut le mener au découragement. Il pensera peut-être alors : « A quoi bon ? De toutes manières, je suis déjà tombé, j'ai fauté dans tel et tel domaine. Comment pourrais-je me tenir devant Hachem ainsi souillé ? »

Mais, en réalité, il faut être convaincu d'une chose : cette régression n'est que le moyen de parvenir à des degrés plus élevés dans la sainteté, à condition de surmonter cet obstacle en continuant ensuite à aller de l'avant sans prendre garde à la chute subie. Cela peut se lire en allusion dans le verset cité ci-dessus : "*Et le 'Hazir*" évoque la personne qui régresse et qui chute ('Hazir, le porc, est de la même racine que 'Hozer revenir en arrière, n.d.t). "*Car il a le pied fendu*" qui se dit en hébreu "*Ki Mafrisse Parsa*" peut se comprendre aussi "il revient sur ses pas". Cela évoque le fait que cette chute est le moyen de revenir sur ses pas pour mieux sauter. A une seule condition : "*car il ne rumine pas*" se dit en hébreu "*ChéHou Gara Lo Igar*" et peut signifier également "qu'il se s'y établisse pas", qu'il ne piétine pas dans cette situation de régression.

Rabbi Yaakov Galinski raconta : « Une fois, lorsque nous étions en Russie, on



nous fit monter dans un train et nous parcourûmes alors des distances énormes. Il s'agissait d'un train de marchandises dont les wagons comportaient des sortes d'étagères qui pouvaient faire office de lits. Une partie des voyageurs y grimpèrent pour dormir, le reste s'endormit par terre.

Une nuit, la fatigue gagna tous mes membres et je voulus me reposer. Sitôt que je fermai les yeux, un des non-juifs, pris de désespoir, se mit à crier : " Aïe, aïe, je veux boire, j'ai soif !" Il continua ainsi à gémir, m'empêchant alors de dormir. Lorsque je compris qu'il ne nous laisserait pas tranquille, j'eus soudain une idée. Je me levai, m'approchai de lui et lui dit : "Donne-moi la gourde qui est dans tes mains." Je la pris, allai la remplir et lui rendis. Il se dépêcha d'engloutir le contenu ardemment tel un animal. Je pensai ainsi être délivré, mais mon espoir fut de courte durée : seulement quelques minutes après m'être endormi, commença une nouvelle rengaine. Comme en se parlant à lui-même, il s'écria : "Aïe, combien je voulais boire, combien j'avais soif, j'avais soif d'eau, j'avais soif..." »

Cela constitue l'exemple d'un homme tourmenté sans cesse par son Yétser. Ayant pourtant résolu ce qui le gênait, il continue néanmoins à piétiner les mêmes problèmes au lieu d'aller de l'avant.

« Ne vous rendez pas abominables et ne vous rendez pas impurs » : attention aux aliments interdits !

« Ne vous rendez pas abominables par tout ce qui rampe sur la terre et ne vous rendez pas impurs par eux car Je suis

Hachem votre D. Vous vous sanctifierez et vous serez saints car Moi Je suis Saint. » (11, 43-43)

De nombreux commentaires ont été énoncés sur notre Paracha au sujet de la sainteté de la nourriture et en particulier en ce qui concerne la sévère obligation de veiller à se préserver des aliments interdits.

Nombreux sont ceux qui s'imaginent n'avoir aucun rapport avec tout ce qui est décrit dans notre Paracha car ils n'ont jamais songé à consommer du chameau et encore moins du lièvre, ni même du chevreuil, du buffle... que la Torah a néanmoins autorisé (Devarim 14, 5). Mais en vérité, c'est une grave erreur car celui qui connaît un tant soit peu le monde de l'industrie alimentaire sait combien de questions et de doutes se posent dans le domaine de la cacherout. Cela n'est qu'accentué par les voyages beaucoup plus fréquents dans le monde d'aujourd'hui et qui ne font que multiplier les épreuves dans ce domaine. La lecture de cette Paracha est une occasion de se renforcer davantage afin de veiller à ne manger que des aliments sous la surveillance d'une très bonne cacherout, chacun suivant sa communauté (on se souviendra que toute écriture en caractères hébraïques n'est pas forcément un signe de cacherout même lorsqu'il s'agit d'un tampon כשר). Et que personne ne se dise : « Je suis un simple juif, je peux me permettre de manger même cette cacherout. » Qu'il écoute plutôt les paroles suivantes du Kédouchat Halévi : « Il est écrit : "Hachem dit à Moché et



Aharon pour qu'ils disent (...) Voici les animaux que vous mangerez (...)." (11, 1-2). Pour quelle raison est-il écrit "*pour qu'ils disent*" ? »

L'explication est la suivante : on sait que Moché Rabbénou étant nouveau-né refusa de téter d'une femme non-juive, comme l'explique la Guémara (Sota 12b) : « On se mit à la recherche parmi toutes les égyptiennes d'une femme pour allaiter Moché, mais il les refusa. Car la bouche destinée plus tard à parler avec la Présence Divine ne pouvait se nourrir de quelque chose d'impur. »

Ceci doit encourager chaque juif à préserver sa bouche de nourriture interdite car à l'avenir, le Saint-Béni-Soit-Il sera amené à parler avec chacun, comme il est dit (Yoël 3, 1) : « *Vos fils et vos filles prophétiseront.* » C'est pour cette raison que la Torah utilise les termes « pour qu'ils leur disent » (précisément au sujet de la pureté de la nourriture, n.d.t). Hachem veut ainsi nous mettre en garde : « *Je serai, à l'avenir, amené à parler avec chacun d'entre vous, que chacun veille donc dès à présent à être un ustensile digne de parler avec Moi.* »

Le Béer Maïm 'Haïm (Parachat 'Hayé Sarah) fait remarquer que lorsque Avraham Avinou s'apprêta à envoyer son serviteur Eliézer rechercher une femme pour son fils Its'hak, il ne s'en remit à lui qu'après lui avoir fait prêter serment et avoir exigé de lui maintes conditions dans cette mission. Tout ceci, alors qu'il avait entièrement confiance dans son

fidèle serviteur pour ce qui concernait sa maison. Car ce qui avait un rapport avec le spirituel et l'éducation préoccupait Avraham Avinou au plus haut point, bien davantage que les considérations matérielles liées à sa maison, si bien qu'il n'était pas disposé à laisser partir Eliézer sans l'avoir fait jurer au préalable.

Ce qui n'est pas le cas dans nos générations, poursuit le Béer Maïm 'Haïm. Car si un inconnu se présentait à nous en brandissant un couteau de Ché'hita et en prétendant être Cho'het averti, on le croirait sans vérifier la chose outre mesure, en arguant que « la majorité de ceux qui s'occupent de Ché'hita sont professionnels » ('Houlin 3b). Il en serait de même si quelqu'un nous amenait du vin, du lait, ou n'importe quelle autre denrée sur laquelle il existe un risque d'interdit, ou un aliment nécessitant une vérification des insectes comme les légumineuses, on se dirait spontanément que tout juif a une présomption de droiture et qu'il ne nous ferait pas consommer quelque chose de défendu... En revanche, si quelqu'un venait nous emprunter de l'argent ou un objet il nous serait difficile de lui faire confiance avant de nous être renseigné sur son honnêteté. Nous rechercherions n'importe quel prétexte pour éviter de lui accorder ce prêt. Et si nous étions disposés à le faire, combien de précautions exigerions-nous à cette fin (témoins, contrat en bonne et due forme, etc...), tout en tremblant jusqu'à l'échéance du remboursement par crainte de ne pas récupérer notre argent.



Tout cela n'est dû au seul fait que la plupart des gens concentrent leurs efforts sur le domaine matériel dans lequel ils investissent maintes et maintes précautions afin d'éviter le moindre dommage. Alors qu'en ce qui concerne les Mitsvot d'Hachem, ils se contentent de peu et pensent que même si tout n'est pas parfait, ce n'est pas si grave.

Néanmoins, la Torah témoigne qu'Hachem nomme Avraham Avinou "Avraham mon bien aimé" car il n'aimait nulle autre chose que les Mitsvot du Saint-Béni-Soit-Il, tout le reste étant subalterne à ses yeux. C'est la raison pour laquelle tout en remettant à Eliézer la responsabilité entière de tous ses biens, il ne voulut cependant pas se reposer sur sa fidélité pour les Mitsvot.

Tout ajout à ces paroles est superflu. Cependant, en ce qui nous concerne, chacun pourra juger si la vigilance dont il fait preuve dans la cachérouit de ce qu'il consomme et dont il est responsable est au moins comparable à celle dont il témoigne dans ses biens matériels ou dans la propreté de ses vêtements.

Le Or 'Haïm explique à propos du verset de notre Paracha : « Vous vous sanctifierez et vous serez saints » (11, 48) que l'intention de la Torah est de nous enjoindre à mettre des barrières afin de ne pas nous rendre impurs.

La Guémara ('Houlin 5b) rapporte l'histoire de l'âne de Rabbi Pin'has ben Yaïr qui, s'étant arrêté dans une auberge, refusa de manger jusqu'à ce que l'on s'aperçut que les prélèvements de la dîme n'avaient pas été effectués dans la

récolte. Et la Guémara de s'exclamer : « Si le Saint-Béni-Soit-Il préserve les bêtes des Tsadikim de toute embûche, combien plus en préserve-t-Il les Tsadikim eux-mêmes ! » Rav 'Haïm Vital commente cette Guémara en écrivant (Chaar Hamitsvot Parachat Ekev) : « Il existe de nombreux cas d'aliments interdits par exemple s'il s'est mélangé un aliment défendu avec un aliment permis, comme des graisses interdites ou du sang, ou qu'il y soit tombée une mouche ou autre, comme un légume non prélevé ou nayat poussé à partir de graines mélangées (kilaïm). Le Saint-Béni-Soit-Il préserve la personne qui veille scrupuleusement à vérifier tout ce qu'elle consomme à ne pas trébucher dans ce domaine. »

« La Torah nous ordonne, poursuit le Or Ha'haïm : *"Vous ne serez pas impurs"* pour nous dire : "Outre les cas dont tu peux te préserver par toi-même, Je te préserverai aussi en veillant à ce que tu ne rencontres aucun aliment interdit. C'est ce qu'il est dit *"par toutes les créatures qui rampent sur la terre"* ('toutes' pour inclure également ceux que tu n'as pas vus après avoir fait tout ce qui était en ton pouvoir, n.d.t). Cela vient de plus en allusion nous enseigner que grâce au mérite d'accomplir cet ordre (*"Vous ne serez pas impurs"*), les Goyim n'auront pas d'emprise sur les Bné Israël et ils seront comparés aux créatures qui rampent sur la terre. »

Le Zohar (Michpatim 125b) témoigne que Daniel, 'Hanania, Michaël et Azaria ne furent épargnés de grandes



souffrances (comme du feu de la fournaise ardente ou de la fosse aux lions dans lesquelles ils furent jetés, n.d.t) que par le mérite de ne pas s'être rendus impurs par des aliments interdits (alors qu'ils étaient captifs, n.d.t).

Rabbi Eléhanan Halpérin rapporta au nom de son gendre, Rabbi Chemouël Alexander Harsdörfer, que le 'Hatam Sofer ordonna une fois à deux des responsables communautaires de Presbourg d'aller sur le champ chez le gouverneur de la ville. Après de laborieux efforts, ils réussirent à obtenir une entrevue alors qu'il faisait encore nuit. Le gouverneur leur fit servir un verre de lait mais ils s'en abstinrent à cause des décrets d'ordre rabbinique du lait non-surveillé par un juif. Ce dernier fut énormément courroucé et voulut même les faire exécuter. Soudain, un des serviteurs entra, apportant un ordre du médecin de s'abstenir de boire du lait qui avait été contaminé par un dangereux poison. A ces mots, les yeux du gouverneur s'ouvrirent et il se radoucit en s'adressant à eux avec déférence envers leur Maître le 'Hatam Sofer. Et il leur révéla que par le mérite de leur venue, il annulait le décret d'expulsion qu'il s'était préparé à envoyer à tous les juifs de la ville.

Lorsque les émissaires revinrent chez le 'Hatam Sofer, il leur dévoila à son tour qu'un décret du Ciel très sévère pesait sur les juifs de Presbourg à cause de leur négligence des lois de la cacherout. Et grâce à leur courage pour respecter ces lois, ils avaient sauvé la ville.

Ohabbath Para. Le bois de cèdre et l'Esope : la fierté positive dans les sentiers d'Hachem

On sait que la Torah est éternelle pour toutes les générations et pas seulement pour une époque spécifique. En particulier en ce qui concerne tout le sujet de la pureté procurée par la vache rousse à propos de laquelle il est écrit « *Une Loi éternelle* ».

Le Baal Chem Tov s'est une fois demandé en quoi celle-ci était-elle encore en vigueur de nos jours et il expliqua qu'une de ses lois est "qu'elle rend purs les impurs et impurifie les purs". Même aujourd'hui, on retrouve cet aspect à propos de l'orgueil. Parfois, en effet, la modestie est dangereuse car elle peut amener l'homme à se relâcher dans le Service d'Hachem s'il pense par exemple que de toute façon, il ne vaut rien. C'est pourquoi on devait apporter aussi du bois de cèdre qui est un arbre grand et majestueux pour évoquer les deux extrêmes : le cèdre, pour rappeler la fierté et l'Esope pour rapporter l'humilité afin de s'en servir à bon escient. Lorsque le Yétser Hara vient pour rappeler à l'homme les fautes qu'il a commises, il devra réveiller en lui la fierté afin de ne pas sombrer dans le découragement. Il pensera alors que le Saint-Béni-Soit-Il réside parmi son peuple même dans leurs impuretés. En revanche, parfois, il devra réveiller la modestie afin de ne pas s'enorgueillir. Mais que D. nous préserve d'inverser les choses !

Lorsque le Rav de Skoulouan visita pour la première fois le tombeau du Saint Rabbi Chimon Bar Yo'haï à Méron, il fut rempli d'émotion. Comme 'préparation' à



cet évènement, il décida de faire un don afin de fonder une branche des institutions 'Hessed Lé Avraham sur le site du tombeau en l'honneur de Rabbi Chimon et pour le repos de son âme dans les hauteurs célestes.

Dès qu'il entra avec une émotion décuplée dans les Sanctuaire, il entendit une voix qui disait "dehors répugnant, dehors répugnant". Il fut terrifié à l'idée que cette voix lui était adressée. Le Rav de l'endroit, Rabbi Stern, lui expliqua que D. préserve, il n'en était rien. Il s'agissait d'un juif qui se recueillait en s'adressant à son Yétser Hara suivant le

surnom que lui donnaient nos Sages. Il fustigeait ainsi son mauvais penchant en le sommant de le laisser servir son Père Céleste. Cela ne rassura pas pour autant le Rav. Si le Saint-Béni-Soit-Il avait fait en sorte que ces cris arrivent à ses oreilles précisément au moment où il entra, cela ne pouvait être que parce qu'il s'était enorgueilli du don qu'il avait décidé de faire. Hachem désirait qu'il ne pénètre dans ce lieu qu'avec un cœur brisé. Il ressortit donc des lieux jusqu'à ce qu'il se fût fait la morale et qu'il revint le cœur contrit. Les voix avaient alors cessé.

